

BALANCE DU MOIS 1/2020 AU MOIS 12/2020

Comptes		Reports		Mouvements		Soldes	
N°	Libellé	D	C	D	C	D	C
1111010000	FONDS DE DOTATION	0.00	31 120 667.59	0.00	0.00	0.00	31 120 667.59
1169000000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE)	4 439 152.85	0.00	1 359 996.64	0.00	5 799 149.49	0.00
1189000000	RESULTAT NET EN INSTANC.	1 359 996.64	0.00	0.00	1 359 996.64	0.00	0.00
Total classe : 1		5 799 149.49	31 120 667.59	1 359 996.64	1 359 996.64	5 799 149.49	31 120 667.59
2117000000	FRAIS DE PUBLICITE	12 760.00	0.00	0.00	0.00	12 760.00	0.00
2220000000	BREVETS, MARQUES, DROITS &	179 766.00	0.00	0.00	0.00	179 766.00	0.00
2323000000	CONSTRUCTIONS SUR TERRAINS	4 535 392.70	0.00	0.00	0.00	4 535 392.70	0.00
2340000000	MATERIEL DE TRANSPORT	11 914 566.92	0.00	182 464.00	421 467.00	11 675 563.92	0.00
2351000000	MOBILIER DE BUREAU	447 931.38	0.00	0.00	0.00	447 931.38	0.00
2355000000	MATERIEL INFORMATIQUE	138 918.00	0.00	0.00	0.00	138 918.00	0.00
2356000000	AGENCEMENT INSTAL. AMENAG.	77 706.00	0.00	0.00	0.00	77 706.00	0.00
2811700000	AMORTISSEMENTS FRAIS DE	0.00	12 760.00	0.00	0.00	0.00	12 760.00
2822000000	AMORTIS. BREV. MARQUES. DROITS &	0.00	179 766.00	0.00	0.00	0.00	179 766.00
2832300000	AMORTISSEMENT CONSTRUCT. /	0.00	2 874 327.40	0.00	226 769.64	0.00	3 101 097.04
2834000000	AMORT. MAT. TRANSPORT	0.00	11 387 344.25	421 467.00	213 054.80	0.00	11 178 932.05
2835100000	AMORTISSEMENT DU MOBILIER DE	0.00	404 140.27	0.00	32 933.62	0.00	437 073.89
2835500000	AMORTISSEMENT DU MATERIEL	0.00	128 087.20	0.00	4 281.60	0.00	132 368.80
2835600000	AMORTISSEMENT DES AGENCEM.	0.00	72 003.03	0.00	1 402.97	0.00	73 406.00
Total classe : 2		17 307 041.00	15 058 428.15	603 931.00	899 909.63	17 068 038.00	15 115 403.78
5115000000	VIREMENTS DE FONDS	0.00	0.00	60 000.00	60 000.00	0.00	0.00
5116000000	D.A.T A RESTITUER	15 000 000.00	0.00	0.00	15 000 000.00	0.00	0.00
5141000000	CREDIT AGRICOLE	6 406 542.18	0.00	17 790 655.93	9 237 691.99	14 959 506.12	0.00
5141010000	ATWB 000 015 78	1 663 280.07	0.00	203 800.00	251 087.62	1 615 992.45	0.00
5161000000	CAISSES	3 083.00	0.00	60 000.00	59 598.34	3 484.66	0.00
Total classe : 5		23 072 905.25		18 114 455.93	24 608 377.95	16 578 983.23	
6121110000	ACHAT GIBIERS	0.00	0.00	1 692 000.00	0.00	1 692 000.00	0.00
6122300000	ACHAT DE COMBUSTIBLE	0.00	0.00	50 700.00	0.00	50 700.00	0.00
6122400000	ACHATS DE PRODUITS D' ENTRETIEN	0.00	0.00	2 659.85	0.00	2 659.85	0.00
6125010000	ACHAT DE PERDREAUX	0.00	0.00	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00
6125100000	CONSOMMATION EAU ELECTRICITE	0.00	0.00	13 602.02	0.00	13 602.02	0.00
6125400000	ACHATS DE FOURNITURES DE	0.00	0.00	5 313.00	0.00	5 313.00	0.00
6126100000	ACHATS DES TRAVAUX	0.00	0.00	107 484.00	0.00	107 484.00	0.00
6126300000	ACHATS DES PRESTATIONS DE	0.00	0.00	120 000.00	0.00	120 000.00	0.00
6126310000	IMPRESSION TIMBRES	0.00	0.00	166 320.00	0.00	166 320.00	0.00
6126320000	IMPRESSION DE CARTES FEDERALES	0.00	0.00	32 400.00	0.00	32 400.00	0.00
6126340000	IMPRESSION DE DOCUMENTS	0.00	0.00	14 760.00	0.00	14 760.00	0.00
6126600000	HEBERGEMENT SITE WEB	0.00	0.00	4 800.00	0.00	4 800.00	0.00

BALANCE DU MOIS 1/2020 AU MOIS 12/2020

Comptes		Reports		Mouvements		Soldes	
N°	Libellé	D	C	D	C	D	C
6133000000	ENTRETIEN ET REPARATIONS	0.00	0.00	41 364.93	0.00	41 364.93	0.00
6133101000	AMENAG LOT DIDACTIQUE	0.00	0.00	7 723.00	0.00	7 723.00	0.00
6133102000	GARDIENNAGE LOT	0.00	0.00	22 000.00	0.00	22 000.00	0.00
6134000000	PRIMES D'ASSURANCES	0.00	0.00	140 270.69	0.00	140 270.69	0.00
6135100000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	0.00	0.00	164 400.00	0.00	164 400.00	0.00
6136500000	HONORAIRES COMPTABLE	0.00	0.00	30 800.00	0.00	30 800.00	0.00
6136510000	FRAIS DES LITIGES JUDICIAIRES	0.00	0.00	198 427.00	0.00	198 427.00	0.00
6136600000	COMMISSION / VENTE TIMBRES 30%	0.00	0.00	972 201.30	0.00	972 201.30	0.00
6137000000	REDEV. BREVETS, MARQUES, DROITS.	0.00	0.00	540.00	0.00	540.00	0.00
6142000000	TRANSPORTS DES PERDREUX	0.00	0.00	28 200.00	0.00	28 200.00	0.00
6143000000	DEPLAC. RECEPTIONS MISSIONS	0.00	0.00	2 100.00	0.00	2 100.00	0.00
6143200000	FRAIS REUNIONS ET ASS. GENERAL	0.00	0.00	56 915.50	0.00	56 915.50	0.00
6145100000	FRAIS POSTAUX	0.00	0.00	1 375.06	0.00	1 375.06	0.00
6145500000	FRAIS DE TELEPHONE	0.00	0.00	237 274.60	0.00	237 274.60	0.00
6146000000	COTISATIONS ET DONS	0.00	0.00	5 000 000.00	0.00	5 000 000.00	0.00
6147000000	SERVICES BANCAIRES	0.00	0.00	481.00	0.00	481.00	0.00
6167000000	IMPOTS TAXES ET DROITS ASSIMIL	0.00	0.00	41 136.99	0.00	41 136.99	0.00
6167300000	TAXES SUR LES VEHICULES	0.00	0.00	19 461.00	0.00	19 461.00	0.00
6171100000	APPOIEMENT ET SALAIRE	0.00	0.00	96 000.00	0.00	96 000.00	0.00
6174000000	CHARGES SOCIALES	0.00	0.00	27 465.13	0.00	27 465.13	0.00
6176000000	CHARGES SOCIALES DIVERSES	0.00	0.00	1 500.00	0.00	1 500.00	0.00
6178000000	CHARGES DE PERSONNEL EX. ANT.	0.00	0.00	238.88	0.00	238.88	0.00
6193000000	DOT. EXPLOI. AMOR. IMMO CORPOR	0.00	0.00	478 442.63	0.00	478 442.63	0.00
Total classe : 6				9 784 356.58		9 784 356.58	
7124310000	VENTE TIMBRES D'ADHESION	0.00	0.00	0.00	2 713 771.00	0.00	2 713 771.00
7381000000	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	0.00	0.00	0.00	205 684.93	0.00	205 684.93
7513000000	P.C DES IMMOB CORPORELLES	0.00	0.00	0.00	75 000.00	0.00	75 000.00
Total classe : 7					2 994 455.93	0.00	2 994 455.93
Total général		46 179 095.74	46 179 095.74	29 862 740.15	29 862 740.15	49 230 527.30	49 230 527.30

FEDERATION ROYALE MAROCAINE
DE CHASSE

OPINION SUR LES COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Novembre 2021

**Monsieur le Président
de la Fédération Royale Marocaine de Chasse**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Monsieur le Président,

Conformément à la mission d'audit financier des comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale nationale ordinaire en date du 24 juin 2018, nous avons procédé à l'audit de la situation financière, ci-jointe (annexe 1) de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La situation financière fait ressortir un solde au 31 décembre 2020 de **16 578 983,23** dirhams ventilé comme suit :

Solde au 1^{er} janvier 2020	23 072 905,25 dirhams
Recettes de la période	2 994 455,93 dirhams
Dépenses de la période	9 488 377,95 dirhams
Solde de la trésorerie au 31 décembre 2020	16 578 983,23 dirhams

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette situation financière, conformément au référentiel comptable des recettes et dépenses. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation de la situation financière ne comportant pas d'anomalie significative. Sur cette base, les recettes et les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont encaissées ou décaissées et non lorsque les créances ou les dettes correspondantes sont acquises ou nées.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur cette situation financière sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que la situation financière ne comporte pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans la situation financière. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que la situation financière contient des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation de la situation financière afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Nous avons procédé à un examen, par sondage, des dépenses effectuées par la Fédération Royale Marocaine de Chasse, et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur la situation financière

1. Manuel de procédure et d'organisation comptable

La Fédération Royale Marocaine de Chasse ne dispose pas d'un manuel de procédures et d'organisation comptable détaillant le rôle et les responsabilités des intervenants et le fonctionnement de chaque poste. Il est toutefois à noter que la Fédération respecte les dispositions de l'article 20 des statuts portant sur les responsabilités et attributions des membres du bureau.

2. Déclarations fiscales

La Fédération Royale Marocaine de Chasse ne procède pas au dépôt des déclarations fiscales requises (déclaration des traitements et salaires, ...) et au paiement des impôts notamment en matière de l'impôt sur le revenu.

3. Dépenses des bureaux régionaux

Les dépenses et les mouvements bancaires des bureaux régionaux intégrés au niveau de la comptabilité de la Fédération n'ont pas été totalement enregistrés selon les dispositions prévues par le CGNC. En effet, nous avons constaté que les dépenses opérées par les bureaux régionaux ont été comptabilisées globalement et non pas de manière détaillée.

Nous avons également constaté que ces dépenses n'ont pas été comptabilisées de manière exhaustive (cas des bureaux régionaux de Marrakech-Safi et de Daraâ-Tafilalet).

Par ailleurs, les livres comptables de la Fédération n'enregistrent pas les mouvements et les soldes bancaires ouverts par les bureaux régionaux.

4. Décisions des bureaux régionaux

Le bureau régional de Casablanca a procédé durant l'exercice 2020 à l'octroi de dons au profit du fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du coronavirus « COVID19 » pour un montant total de 200 000,00 dirhams. Il est toutefois à noter que l'engagement des dépenses de cette nature n'est pas du ressort des bureaux régionaux mais du ressort du bureau fédéral, seul habilité à engager ces dépenses en assemblée ordinaire.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 à 4 ci-dessus, la situation financière, annexée au présent rapport, est sincère et donne une image fidèle, dans tous ses aspects significatifs, des opérations effectuées par la Fédération Royale Marocaine de Chasse au titre de l'exercice 2020.

Rabat, le 23 novembre 2021

L'Auditeur Indépendant

Younès MEDDAH

FEDERATION ROYALE
MAROCAINE DE CHASSE

LETTRE DE RECOMMANDATIONS AU
TITRE DE L'EXERCICE 2020

Novembre 2021

CONSTATATIONS/ANOMALIES	RISQUE/INCONVÉNIENTS	RECOMMANDATIONS	SEMA/DATE DE MISE EN ŒUVRE
Manuel de procédure et organisation générale			
<ul style="list-style-type: none"> La Fédération ne dispose pas d'un manuel de procédures d'organisation comptable. 	<ul style="list-style-type: none"> Définition peu ou pas claire des responsabilités et rôles du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer un projet de manuel de l'organisation comptable, le valider et le communiquer aux personnes impliquées dans le processus comptable avec désignation de la personne chargée de sa mise à jour périodique. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate
<ul style="list-style-type: none"> L'absence d'un système de traitement de la paie conduit à l'absence de tous les documents de paie (bulletin de paie, journal de paie...) 	<ul style="list-style-type: none"> Risque social Risque de sanction en cas de contrôle par l'inspection du travail 	<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'un système de traitement de paie. Se conformer à la législation de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate
<ul style="list-style-type: none"> La Fédération ne dispose pas d'une procédure des achats dûment formalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Définition peu ou pas claire des responsabilités et rôles du personnel Perte de documents 	<ul style="list-style-type: none"> Nous recommandons à la Fédération d'établir une procédure écrite qui fixe les modalités des achats. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate
<ul style="list-style-type: none"> Le bureau régional de Casablanca a procédé à l'octroi d'un don, au montant de 200.000,00 MAD au Fonds Spécial de gestion de la Pandémie de Coronavirus, sans avoir l'accord préalable du Bureau Fédéral étant habilité de prendre les décisions en matière de l'octroi des dons. 	<ul style="list-style-type: none"> Opération non autorisée par les statuts de la FRMC Risque juridique en cas de litige 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de l'application effective des directives des statuts de la FRMC et prévoir la formalisation de toutes les décisions prises par le bureau fédéral ainsi que les bureaux régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate

CONSTATATIONS/ANOMALIES	RISQUE FINANCIERS	RECOMMANDATIONS	SUJET/DALY DE MISE EN ŒUVRE
Système comptable			
<ul style="list-style-type: none"> Les dépenses des bureaux régionaux ont été enregistrés dans les comptes de la Fédération, à travers une écriture comptable comportant la somme annuelle des dépenses engagés par ces bureaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect des principes comptables 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir la mise en place d'une comptabilité suivant les principes comptables du Code Général de Normalisation Comptable. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate
<ul style="list-style-type: none"> Les enregistrements comptables liés aux dépenses des bureaux régionaux n'ont pas été effectués suivant les règles comptables. <i>L'utilisation du compte « Fonds associatifs » en contrepartie des comptes de charges ne respecte pas les règles comptables.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect des règles comptables 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir la mise en place d'une comptabilité suivant les dispositions du Code Général de Normalisation Comptable. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate
<ul style="list-style-type: none"> Certains enregistrements comptables ont été effectués sans appui de pièces justificatives. <i>Cf : Les dossiers comptables des bureaux régionaux de Marrakech – Safi et de Daraa – Tafilalet n'ont pas été communiqués à la FRMC.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Opérations comptables non justifiées Non traçabilité des opérations comptables. 	<ul style="list-style-type: none"> Toute opération comptable doit faire l'objet d'une facture, d'une pièce justificative probante ou d'un état dûment daté, signé et détaillé 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate

CONSTATATIONS / ANOMALIES	RISQUE / INCIDENCES	RECOMMANDATIONS	SUITE / DATE DE MISE EN ŒUVRE
Gestion des dépenses			
<ul style="list-style-type: none"> Les honoraires et autres rémunérations versés à des personnes ne faisant pas partie du personnel n'ont pas fait l'objet de la retenue à la source au taux de 30 % au titre de l'impôt sur le revenu. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque fiscal 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder au prélèvement et au paiement de la retenue de 30 % sur les sommes payées sur des bascs forfaitaires, à des tiers ne faisant pas partie du personnel de la Fédération. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate
<ul style="list-style-type: none"> La Fédération ne procède pas aux déclarations fiscales requises (déclaration de traitement et salaires...) et au paiement des impôts notamment en matière de l'impôt sur le revenu. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque fiscal 	<ul style="list-style-type: none"> Afin d'éviter tout risque de pénalité ou majorations, il est recommandé à la Fédération de veiller au respect de ses obligations fiscales. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate

CONSTATATIONS/ANOMALIES	RISQUE IDENTIFIÉS	RECOMMANDATIONS	NIVEAU DE RISQUE
Gestion des recettes			
<ul style="list-style-type: none"> La réception des paiements des droits d'adhésion n'est pas formalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de fraude Absence de justificatifs Difficultés d'accès à l'information 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir la formalisation et la validation de la réception des paiements. 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiate
<ul style="list-style-type: none"> La cession des immobilisations (matériel de transport) n'a pas fait l'objet ni d'un procès-verbal de cession, ni d'un contrat de vente. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque juridique en cas de litige Risque de fraude 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir la formalisation des cessions des actifs immobilisés, notamment par le biais d'une procédure écrite régissant les contrats de vente et les actes de cessions. 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen